

### C. Pour une action sans relâche

La création du Sous-comité et la production du présent rapport avaient entre autres pour objectif principal de sensibiliser davantage la population au problème de l'endettement et d'inspirer au Canada la volonté politique de prendre de nouvelles initiatives dans le dossier de l'endettement du Tiers monde. Nous nous sommes précédemment prononcés en faveur d'un renouvellement de l'engagement du Canada envers l'APD et d'une conférence internationale sur la dette et l'ajustement global, au cours de laquelle seraient négociées des réformes multilatérales. Dans le reste du rapport, nous formulons une série de principes qui devraient guider la politique canadienne et recommandons l'adoption de mesures spéciales, sans perdre de vue les mesures déjà prises par le gouvernement.

Le gouvernement présentera une réponse globale à nos recommandations. Toutefois, le Sous-comité veut s'assurer que les choses n'en resteront pas là, car la crise de l'endettement des pays en développement ne sera pas réglée dans la prochaine année, ni même au cours des quelques années à venir. **Beaucoup de points échapperont à notre capacité de prévision et d'analyse dans le présent rapport. Il faudra donc un processus politique permanent de révision et de mise à jour des initiatives canadiennes dans le dossier des relations Nord-Sud. L'une de nos premières recommandations consiste donc à engager le gouvernement à constituer un groupe de travail consultatif de haut niveau sur la dette internationale et l'ajustement, groupe qui comprendrait des représentants du gouvernement, du monde des affaires, des ONG et des milieux universitaires, ainsi que des représentants du Tiers monde. Outre qu'il permettrait de surveiller les mesures prises par suite des recommandations du Sous-comité, il serait une source permanente d'idées sur les mesures que devrait prendre le Canada. Nous recommandons également que ce groupe de travail fasse état de ses constatations au Comité au moins une fois par an, de manière à s'assurer de la participation permanente des parlementaires.**